

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 MAI 2018**

PRESENTS : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU, GABORIT, BLUTEAU, GAUVRIT, CAIGNON, SACHOT, ROULLEAU, ROBICHON, PRUGNEAUX.

Absents excusés : Mme BRAUD

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

Mr PRUGNEAUX Gérard a été désigné secrétaire de séance.

1 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2019

Un tirage au sort a été effectué à partir des listes électorales des communes de Chavagnes-les-Redoux et de Monsireigne. Les trois jurés désignés pour figurer sur la liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2019 sont :

- ☞ GALLARD Kévin, 10 impasse du Champ Salé, Chavagnes-les-Redoux,
- ☞ GUILLAUD épouse CAILLAUD Marthe, 87 rue des Vieux Métiers, Chavagnes-les-Redoux,
- ☞ PASQUIER Nicolas, 2 le Petit Clou, Monsireigne

2 – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LA REHABILITATION DE DIFFERENTS LOCAUX DU FOYER RURAL (036-18)

Mr le Maire rappelle que Mr Philippe AUVINET et Mr David GIRAUDEAU, tous deux de l'Agence de Service aux Collectivités Locales, sont venus en mairie le jeudi 26 avril. Ils ont pris connaissance des travaux à envisager au Foyer Rural, pour faire des économies d'énergie et pour le réaménagement des sanitaires.

Cette agence propose une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 700 € H.T..

Le conseil après en avoir délibéré :

1. Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de rénovation énergétique et réhabilitation de différents locaux de la salle polyvalente.
2. Autorise, Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée, pour un montant de 700,00 € HT, pour la réalisation d'une étude de faisabilité
3. Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 75 foyer rural, à l'article 2031,
4. Autorise le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

3 – DESIGNATION D'UNE COMMISSION POUR LES FUTURS TRAVAUX DU FOYER RURAL ET POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE (037-18)

Mr le Maire suggère au conseil de désigner une commission spécifique pour le suivi de l'ensemble des travaux. Elle pourrait être composée de la commission bâtiments et d'élus s'intéressant aux projets.

Après délibération, le conseil désigne la commission bâtiments : Joël CHATEIGNER, Christelle CAIGNON, Olivier SACHOT, Anne BRAUD, Nadine GAUVRIT, Yannick BLUTEAU ainsi que Mrs Michel GABORIT, Gérard PRUGNEAUX et Henri ROBICHON

4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE LOISIRS POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (038-18)

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des animations du RAM (Relais d'Assistants Maternels) le centre de loisirs sera mis à disposition une fois par mois, gracieusement.

Une convention doit être faite. Celle-ci prévoit :

☞ les conditions dans lesquelles la commune met à disposition de la Communauté de Communes les locaux :

- pour la réalisation des matinées d'éveil du Relais d'Assistants Maternels Itinérant
- pour les temps de permanences par le relais,

☞ ainsi que les obligations et engagements des parties.

Mr le Maire demande l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- accepte la mise à disposition du centre de loisirs pour les animations du Relais d'assistants Maternels,
- autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer la convention à intervenir.

5 – FIXATION D'UN TARIF POUR UNE SOIREE AU CENTRE DE LOISIRS (039-18)

Mme Anne GODREAU, adjointe chargée du fonctionnement de l'Accueil de loisirs, informe le conseil qu'il est proposé, cet été, aux enfants de 3 à 12 ans, une soirée burgers avec film. Elle propose le tarif de 3 € pour cette soirée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la soirée à 3 €.

6 – CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL (040-18)

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'il a proposé d'inscrire en 2018, Mr Didier MARY sur la liste des agents promouvables au grade d'agent de maîtrise principal.

La Commission Administrative Paritaire, dans sa séance du 19 avril dernier, a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres à cette inscription.

Le Maire demande au conseil Municipal son avis pour la création du poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

→ décide, à compter du 17 juillet prochain, de créer :

- Un poste d'agent de maîtrise principal en remplacement du poste d'agent de maîtrise,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

7 – EXPERIMENTATION DU PROCESSUS DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE EN MATIERE DE LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE

(041-18)

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Le Centre de Gestion de la Vendée s'est porté volontaire pour expérimenter ce dispositif et se tient à disposition des communes en cas de litiges avec leurs agents, pour engager une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux auprès d'un juge administratif.

La date limite pour entrer dans ce dispositif est fixée au 1^{er} septembre 2018. Au-delà l'adhésion ne sera plus possible pour la commune.

Mr le Maire demande l'avis du conseil. Il précise que cette prestation du Centre de Gestion s'inscrit dans le cadre des missions facultatives qui sont assurées et qu'elle ne donnera pas lieu par conséquent à une facturation spécifique, dans l'hypothèse où la commune aurait recours à la médiation préalable obligatoire.

Après délibération, le conseil décide d'adhérer à cette expérimentation et autorise Mr le maire ou un adjoint à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette procédure.

8 – TRAVAUX EN REGIE A LA BIBLIOTHEQUE ET DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNAL (042-18)

Les travaux de peinture et de pose du lino à la bibliothèque ont été faits en régie. Les matériaux ont coûté 1 321.67 € TTC et le temps des employés représente un coût de 2 689.88 € soit un total de 4011.55 €.

Pour passer ces travaux en régie, et pour inscrire la dépense d'étude de faisabilité des travaux du foyer rural, la décision modificative suivante a été prise :

FONCTIONNEMENT

CHAP	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
042	722	Immobilisations corporelles		4 020.00	Travaux en régie pour les travaux dans la nouvelle bibliothèque
023	023	Virement de la section d'investissement	4 020.00		
		TOTAL	4 020.00	4 020.00	

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation		4 020.00	= au 023
040	2138	OPFI	Autres constructions	4 020.00		A imputer au 2138 foyer rural
21	2151	62	Réseaux de voirie	- 1000.00		
20	2031	75	Frais d'études	1 000.00		Etudes de faisabilité pour le foyer rural
TOTAL				4 020.00	4 020.00	

9 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT (043-18)

Monsieur le Maire informe le conseil que les écritures d'intégration des travaux d'assainissement du lotissement des Ormeaux ont été passées le 28.11.2011 par un mandat au 2158 et un titre au 1021 au lieu du compte 131. De ce fait les amortissements ne se font qu'en dépenses mais pas en recettes. Une régularisation doit être faite pour rectifier cette erreur comptable en passant un mandat au 1021 pour 37 035.40 € et un titre au 131 pour le même montant. Le rattrapage des amortissements doit être réalisé également.

Le Maire préconise de faire le rattrapage des amortissements de 2012 à 2017 en une seule fois cette année soit 740.71 € x 6 ans = 4444.26 €.

Une décision modificative du budget assainissement, proposée comme suit, est nécessaire pour passer les écritures comptables

FONCTIONNEMENT

CHAP	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
042	777	Quote part des subventions	-	5 185.00	Amortissement 740.71 x 7 ans avec 2018
012	621	Personnel extérieur au service	1 000.00		Personnel en régie
011	628	Divers	4 185.00		
TOTAL			5 185.00	5 185.00	

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
041	1021	OPFI	Dotation	37 035.40		Pour solder le compte 1021
041	131	OPFI	Subvention d'équipement		37 035.40	Compte à utiliser
040	1391	OPFI	Subvention d'équipement	5 185.00		Amortissement 740.71 x 7 ans
23	2315	ONA	Immobilisations corpor.	- 5 185.00		
TOTAL				37 035.40	37 035.40	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ☞ de faire la décision modificative N°1 comme ci-dessus,
- ☞ de faire le rattrapage des amortissements de 2012 à 2017 cette année

10 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL LOCAL « LAY BOCAGE »

Une personne doit être désignée pour siéger au conseil local « Lay Bocage ». Mr Joël CHATEIGNER, déjà membre du Comité syndical, ne peut y participer.

Mr Olivier SACHOT accepte de représenter la commune pour siéger à ce conseil local.

11 – INFORMATIONS DIVERSES

☞ Inspection des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales des rues de la Roche Batiot et des Ornaies : Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour cette inspection. Le devis de SARP Ouest a été retenu pour 1 275.60 € TTC.

☞ Chemin de la Pouillère : Le devis de l'entreprise MARY Jean-Yves pour le reprofilage de ce chemin a été accepté pour un montant de 16 472.16 € TTC.

☞ Parking du cimetière protestant : Il sera réalisé par l'entreprise MARY Jean-Yves pour un montant de 8 154.96 € TTC. Un géotextile sera posé.

☞ Tronçon de chemin rural à Chantefoin : Le conseil décide de demander à l'entreprise CHARIER TP Sud de Combrand de réaliser la réfection d'un tronçon de ce chemin à titre expérimental.

☞ Mares chemin de la Roche Batiot : Ces mares ne se font pas pour le moment. Joël CHATEIGNER traite le dossier avec Vendée Eau. Mr Jean ROULLEAU a été autorisé à continuer de cultiver le terrain.

☞ Aménagement éventuel de l'ensemble immobilier logement, agence postale et relais : Vendée Logement a fait une réponse le 30 avril dernier indiquant qu'il n'était pas en mesure de pouvoir apporter une réponse favorable au projet. Un courrier a été transmis à Vendée Habitat pour voir si cet organisme pourrait transformer ces bâtiments en logements locatifs.

☞ Utilisation des salles du foyer rural : Mr Michel GABORIT a donné le compte rendu de la réunion du lundi 14 mai auxquelles assistaient également Mme et Mrs Anne GODREAU, Michel BOCQUIER, Joël CHATEIGNER et Gérard PRUGNEAUX.

Lors de la prochaine réunion une délibération sera prise pour finaliser certains tarifs.

☞ Location de moquette pour la salle de sports suite à une demande du Comité des Fêtes : Mr Yannick BLUTEAU prendra contact avec Mr le Président de l'OGEC de Montournais pour louer éventuellement de la moquette, qui doit être assez protectrice, pour protéger la salle de sports, en cas de mauvais temps le 1^{er} septembre, pour le banquet sirénémontain.

☞ Election des représentants européens : La date est fixée au 26 mai 2019.

☞ Proposition d'un site éventuel d'éoliennes : La commune de Monsireigne et celle de Chavagnes-les-Redoux, ont été sollicitées par une société internationale (Global Wind Power) pour un projet éventuel d'éoliennes (trois) sur le territoire. Le lieu n'est pas arrêté. Mr le Maire a présenté un diaporama sur ce sujet.

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges dans sa réunion du 3 mai et Vendée Energie (qui est une société d'économie mixte créée en 2012 par le Sydev) se proposent de conduire l'étude éventuelle sans travailler avec Global Wind Power. Une deuxième entrevue avec les mêmes participants est programmée pour le mercredi 13 juin avec une visite sur les lieux.

Mr le Maire indique au conseil qu'avant cette date, il serait nécessaire d'en débattre une première fois pour savoir si la commune se lance dans cette réflexion sans autre forme d'engagement. Si oui, elle confie à Vendée Energie et à la Communauté de Communes une pré-étude; si non, la commune ne continue pas et il n'est pas nécessaire de participer au rendez-vous du 13 juin.

En tout état de cause, il faudra une délibération du conseil avant l'engagement d'une réflexion avec Vendée Energie.

Le conseil, par 10 voix pour et 2 contre (Mrs ROBICHON et PRUGNEAUX), décide que la commune sera représentée par Mr le Maire en allant à cette réunion du 13 juin.

☞ Recensement de la population en 2019 : Le recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

☞ Gazette : Elle sortira en juillet. Mme Anne GODREAU a informé le conseil des informations qui y seront diffusées.

☞ Présentation de l'action Sociale au conseil : Mme Anne GODREAU a présenté au conseil le compte rendu de deux réunions du groupe de travail « Actions Sociale » qui s'est réuni le 16 et le 22 mai pour réfléchir à la définition de l'intérêt communautaire de la politique sociale. La communication dans chaque commune est nécessaire pour présenter les travaux de réflexion du groupe sur les champs de la compétence « action sociale ». Il a été décidé de fixer cette rencontre à la prochaine réunion de conseil, le mardi 26 juin, à 20 H.

12 – DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

<u>Entreprise</u>	<u>Travaux</u>	<u>Montant TTC</u>
H.M Menuiseries	Travaux au cabinet médical Isolation et mise aux normes accessibilité	3 546.72 €
Francis GABORIAU	Aménagement des WC du cabinet médical	1 246.60 €
Alexis CHARRIER	Modification du comptoir d'arbitrage	1 728.54 €
Alexis CHARRIER	Fourniture d'une clôture au terrain de foot	396.07 €
EDEN COM	Jeux pour l'aire de loisirs	14 265.29 €
WESCO	Table, cuisine équipée et marchande	1 225.17 €
UGAP	Divers mobiliers pour la bibliothèque	1 555.03 €
Manutan Collectivités	Bacs pour la bibliothèque	569.23 €
Hydrokit	Pompe à graisse	145.20 €
DPC	60 chaises	1 828.80 €

13- REUNIONS

☞ Prochaines réunions du conseil :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">■ le mardi 26 juin, à 20 H 30■ le mardi 17 juillet, à 20 H 00■ le mardi 18 septembre, à 20 H 30 | <ul style="list-style-type: none">■ le mardi 23 octobre, à 20 H 30■ le mardi 13 novembre, à 20 H 30,■ le mardi 18 décembre, à 20 H 30 |
|---|---|

☞ Commission pour les futurs travaux du foyer rural et de la restructuration de la mairie : la commission désignée ainsi que la secrétaire de mairie et la gérante de l'agence postale se réuniront le lundi 11 juin, à la mairie, à 20 H.

14 - PANNEAU DES ASSOCIATIONS : Mr Michel GABORIT informe le conseil d'une demande qui lui a été faite d'indiquer sur le panneau d'affichage de la commune, situé à Rechin, la possibilité d'indiquer une annonce d'ordre privé et de joindre une photo. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande d'ordre strictement privé.

Vu par le secrétaire de séance : Gérard PRUGNEAUX

Le Maire : Michel BOCQUIER

